

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 mai 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DU 154 - Autorisation du déclassement de principe du domaine public et autorisation donnée à « Paris – Habitat OPH » de déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à l'emprise située 8 à 12, place du Docteur Yersin dans la ZAC « Joseph-Bédier – Porte d'Ivry » (13e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 12, 13 et 14 décembre 2005 approuvant la création et la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté « Joseph-Bédier – Porte d'Ivry » (13^e) ;

Vu le traité de concession d'aménagement conclu avec la SEMAPA le 24 janvier 2006 pour une durée de 10 ans ;

Vu le plan d'emprise établi par le cabinet de géomètres Roulleau – Huck - Plomion de septembre 2010 ;

Considérant que le calendrier opérationnel d'aménagement de l'emprise 8 à 12 place du Docteur Yersin, prévoit le dépôt de permis de construire en juin 2012, suivi de la cession des terrains à la SEMAPA puis à « Paris – Habitat OPH » courant 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'autoriser « Paris – Habitat OPH » à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme sur le terrain d'assiette de l'emprise 8 à 12 place du Docteur Yersin dans la ZAC « Joseph-Bédier - Porte d'Ivry » (13^e) ;

Vu l'avis de M. le Maire du 13e arrondissement en date du 25 avril 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : Autorise le principe du déclassement du domaine public de l'emprise située 8 à 12 place du Docteur Yersin dans la ZAC « Joseph-Bédier – Porte d'Ivry ».

Article 2 : « Paris – Habitat OPH » est autorisé à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à l'emprise située 8 à 12, place du Docteur Yersin dans la ZAC « Joseph-Bédier - Porte d'Ivry » (13e) et notamment, permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable.